

CHARTE

RESPONSABILITÉ
SOCIETALES DES
ENTREPRISES

SOMMAIRE

ÊTRE ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

- > SANTÉ ET SÉCURITÉ
- > DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS ET GESTION DES TALENTS
- > DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

AMÉLIORER NOS PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

- > DIMINUTION DE L'EMPREINTE CARBONE
- > ACHATS RESPONSABLES
- > ECO CONCEPTION

IMPLÉMENTER UNE RESPONSABILITÉ SOCIETALE

- > PRODUITS ET SERVICES ÉTHIQUES ET RESPONSABLES
- > DROITS DE L'HOMME
- > CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE
- > UN PARTENARIAT EFFICACE

AGIR POUR LES TERRITOIRES

- > CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

PRÉAMBULE

Dans le cadre du plan ONE SOGECLAIR, le Groupe **SOGCLAIR** (aussi appelé “Groupe” ou “**SOGCLAIR**”) a souhaité se doter de la présente charte RSE afin de regrouper ses engagements pour un développement durable et responsable dans le domaine des mobilités.

SOGCLAIR, fournisseur technologique mondial pour des mobilités plus sobres et plus sûres, veut mettre à contribution son offre de services pour permettre un développement plus vertueux pour ses collaborateurs et ses clients.

L'identité du Groupe repose sur des valeurs éthiques, humaines et de recherche de l'excellence et de la satisfaction client. Ce dernier est reconnu comme un acteur majeur de son écosystème, notamment par sa prise en compte des attentes environnementales, sociales et sociétales dans sa politique de développement.

SOGCLAIR souhaite co-construire avec ses parties prenantes les conditions nécessaires de production éthique, de développement durable, d'innovation et d'épanouissement en vue d'avoir un impact positif et vertueux sur l'ensemble de son écosystème.

Notre raison d'être : “Développer des talents dans un environnement innovant au service des mobilités durables”

PRÉAMBULE

En concertation avec ses parties prenantes internes et externes, **SOGCLAIR** a défini les 8 Objectifs du Développement Durable qui guident son action :



Cette charte repose sur les piliers suivants :

> Respecter et faire respecter les droits humains



> Préserver la planète en luttant contre le changement climatique



> Etre dans une démarche responsable et équitable à tous les niveaux de l'organisation



> Mettre l'innovation au service de la performance durable



> Faire de nos talents des acteurs et bénéficiaires de la transition



> Sensibiliser et former pour rendre accessible l'emploi de demain



ÊTRE ÉTHIQUE ET RESPONSABLE



PILIER 3

SOGCLAIR s'engage à être exemplaire dans son mode opératoire ainsi que dans les services et produits fournis, tout en respectant les lois et réglementations des pays dans lesquels il opère ou auxquelles il est soumis. Il se conforme ainsi aux principes d'éthique des affaires et aux Droits de l'Homme et de l'environnement.

Pour atteindre cet objectif, SOGCLAIR a déployé un Code de conduite définissant concrètement les engagements qu'il applique et souhaite faire respecter par l'ensemble de ses parties prenantes.

Le Code de conduite à destination des collaborateurs et des partenaires d'affaires est disponible sur le site internet de l'entreprise: <https://sogclair.com>

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT HUMAIN



SANTÉ ET SÉCURITÉ

PILIER 3

L'hygiène/ santé/ sécurité au travail sont une priorité pour l'entreprise et font l'objet d'une attention de tous les instants afin d'assurer à chacun un environnement de travail décent, respectable et sécurisé. SOGCLAIR s'assure également que la santé et la sécurité au travail soient une priorité pour nos prestataires, sous-traitants et fournisseurs.

Des procédures relatives à la santé et à la sécurité ont été mises en place dans les filiales françaises. Celles-ci ont l'obligation d'établir et de mettre à jour chaque année un document relatif à la sécurité des collaborateurs et des parties externes. Cette garantie est apportée par le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) qui identifie les risques en matière de santé, sécurité au travail. Les moyens de prévention organisationnels, techniques et humains sont mis en place pour les minimiser : communication, formation, sensibilisation, bilan de santé obligatoire...

A l'étranger, les filiales s'appuient sur des organismes territoriaux (comme "Mutua" en Espagne) qui sont en charge de classer les collaborateurs en fonction de leur poste, d'évaluer les risques et d'établir un support de sensibilisation.

Dans le domaine de la prévention et de la protection, SOGCLAIR mène des campagnes régulières sur l'importance et l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et veille à l'application des règles de sécurité. Tout nouvel arrivant reçoit un livret d'accueil rassemblant les comportements à adopter et les bonnes pratiques. L'entreprise mène également des campagnes de formation de sauveteurs secouristes du travail pour apporter une réponse de première urgence sur ses différents sites. Des journées de sensibilisation sont aussi proposées, en partenariat avec la médecine du travail, sur l'ergonomie des postes de travail, la prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) ainsi que contre les risques cardio-vasculaires.

Soucieux de la santé de ses collaborateurs, le Groupe porte une attention particulière à la gestion des Risques Psycho-Sociaux (RPS). La gestion des RPS est pilotée via le DUERP qui est mis à jour régulièrement, en collaboration avec les Commissions de Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) lorsqu'elles existent.

Dans ce cadre, les principaux appuis sont les instances représentatives du personnel la médecine du travail et le management de proximité.

Le Groupe veille à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle de ses collaborateurs, en diffusant des notes d'information pour indiquer les modalités de respect du droit à la déconnexion et des entretiens spécifiques pour le personnel au forfait jour. Concernant le personnel des sociétés sous-traitantes et fournisseurs, le même niveau d'exigence dans le respect du cadre réglementaire et des lois en vigueur est attendu.

DEVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS ET GESTION DES TALENTS

PILIER 3-5-6



Le Groupe SOGCLAIR souhaite proposer un modèle social attractif et motivant afin d'attirer et fidéliser les talents. Aussi, tout est mis en œuvre afin de rendre les collaborateurs acteurs de la transition écologique, sociale et sociétale en créant des conditions favorables de travail et d'épanouissement.

Pour favoriser l'épanouissement des nouveaux talents et rendre attractive la marque employeur, SOGCLAIR :

- > S'appuie sur un parcours d'intégration et de développement de carrière ;
- > Développe un cursus de formation spécifique aux fonctions occupées (spécialité métier ou compétence transverse comme la gestion de projet)
- > Favorise la mobilité dans le Groupe en informant sur les postes ouverts à candidature et accompagne la mobilité ;
- > Propose aux employés de télétravailler selon les règles en vigueur;
- > Offre une compensation financière dans le cadre de cooptation.

SOGCLAIR communique régulièrement sur ses réussites à travers sa newsletter internet et réalise des "focus point" sur des sujets à mettre en lumière afin de valoriser les talents et leur engagement dans le Groupe à travers les projets qu'ils mènent. Par ailleurs, le Groupe s'appuie sur un réseau de parties prenantes pour créer des parcours, recruter des talents avec l'aide des acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur les différents territoires où il est implanté.

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

PILIER 1



Le Groupe est signataire de la Charte de la Diversité (www.charte-diversite.com) 2019 et se veut être un acteur de confiance dans son application. SOGCLAIR s'engage, sur la base du Code de conduite, à faire respecter cette dernière auprès de ses collaborateurs ainsi qu'auprès de ses parties prenantes. Il est fondamental qu'aucune discrimination, sous quelque forme que ce soit, ne vienne porter atteinte aux droits et à la dignité des personnes. A ce titre, des actions de sensibilisation, de prévention et de médiation sont menées dans les différentes sociétés.

SOGCLAIR s'engage également à poursuivre la promotion de l'insertion des personnes en situation de handicap dans sa politique de recrutement et par le recours à des prestataires spécialisés (Exemple en France: Etablissement et Service d'Aide par le Travail -ESAT).

AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe s'engage à minimiser l'impact environnemental de ses activités à travers l'évolution et l'adaptation de ses propres pratiques internes, mais également celles de ces fournisseurs, par le biais d'une Charte des achats responsables. Un important travail de communication interne et externe est opéré pour assurer un maximum de transparence.

DIMINUTION DE L'EMPREINTE CARBONNE

PILIER 2-6



Une première étape est le calcul de l'empreinte carbone de différentes entités du Groupe, calcul réalisé par le biais de bilans carbone effectués sur un calendrier échelonné, avec pour objectif de couvrir l'ensemble du Groupe à horizon 2026.

Suite à cela, un diagnostic et les pistes de réduction des principales dépenses carbone sont explorées afin de nous conformer à minima aux objectifs réglementaires.

Parallèlement, diverses actions sont menées sur l'ensemble des sites du Groupe pour réduire leur impact environnemental (remplacement des modes d'éclairage énergivores, tri sélectif, remplacement du parc de véhicules sociétés par des modèles hybrides ou électriques, green IT, isolation des bâtiments...).

SOGCLAIR encourage également ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants à réaliser leur bilan carbone et les accompagne afin d'agir sur l'ensemble de la chaîne de valeurs. Une évaluation de leur maturité RSE est faite lors de la sélection des fournisseurs (*voir Achats responsables*).

ACHATS RESPONSABLES

PILIER 1-2-3-6



Le Groupe, du fait de ses activités, est tenu de respecter et faire respecter les différentes réglementations en vigueur afin de maintenir une chaîne de production responsable et conforme aux attentes et rester ainsi dans une performance durable. Lors de leur sélection, les sous-traitants sont soumis à un questionnaire d'évaluation de leur politique RSE afin de pouvoir sélectionner les plus proactifs et, si nécessaire, entraîner les moins matures dans une dynamique d'amélioration continue dans ce domaine, avec la volonté de les encourager vers un cycle vertueux plutôt que de les pénaliser. La Charte achats responsables formalise ces engagements.

ECO-CONCEPTION

PILIER 2-3-4



Source d'innovation et génératrice de valeur, l'éco-conception permet une meilleure prise en considération des performances environnementales dès la conception des produits. Fort de son expertise dans les nouvelles technologies, le Groupe propose des méthodes d'éco-conception afin de s'imposer comme un leader dans le domaine, proposant des solutions plus durables tout en se démarquant au sein de son écosystème.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

PRODUITS ET SERVICES ETHIQUES ET RESPONSABLE

PILIER 1-2-3



Dans le respect de ses engagements envers ses parties prenantes, SOGECLAIR conçoit des produits et des services qui visent à répondre de plus en plus aux enjeux du développement durable.

Les produits et services proposés par le Groupe sont définis pour répondre aux plus hautes attentes en termes de satisfaction client, tout en garantissant une démarche éthique et responsable tout au long du cycle de vie.

DROITS DE L'HOMME

PILIER 1-3



SOGCLAIR s'engage à respecter les stipulations dans 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (www.ilo.org), même si celles-ci ne sont pas intégrées dans les lois et règlements du pays où cette main d'œuvre est employée. Le Groupe s'engage également à n'avoir recours à toute forme de travail forcé ni à toute forme de travail d'enfants pour ses opérations propres ou dans sa chaîne d'approvisionnement. Il s'interdit aussi toute forme de discrimination ou de harcèlement. Il met en œuvre toutes actions nécessaires y compris celles permettant de promouvoir la mixité et l'égalité femme-hommes. Ces exigences sont reportées auprès des différentes parties prenantes.

CHAIÑE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

PILIER 2



SOGCLAIR, dans le cadre de ses engagements, entend respecter et faire respecter la réglementation européenne REACH (https://commission.europa.eu/business-economy-euro/product-safety-and-requirements/chemicals_fr) pour les pays européens ainsi que les autres réglementations en vigueur pour chaque pays, de même que de ne pas utiliser de minéraux issus de zone de conflits dans ses produits.

UN PARTENARIAT EFFICACE

PILIER 3-5



SOGCLAIR tient à développer une relation partenariale de confiance, efficace et bénéfique avec l'ensemble de ses parties prenantes. C'est la raison pour laquelle les attentes des clients mais aussi de l'ensemble des parties prenantes sont incluses dans le développement de nouveaux produits et services.

AGIR POUR LES TERRITOIRES

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL

PILIER 3-5-6



Le Groupe inscrit dans sa démarche RSE sa volonté d'interagir avec ses différents écosystèmes. De fait le Groupe s'engage à travailler avec les acteurs des territoires dans lesquels il est implanté afin d'oeuvrer au rayonnement économique, social et culturel des espaces dont il fait partie. Cela se fait par le biais de partenariats (universitaires par exemple), d'échanges (instances économiques, associations...), de la contractualisation mais aussi par l'utilisation d'une main et de moyens locaux et dans le respect des besoins et spécificités du territoire.

NOTES

TABLEAU D'ÉVOLUTION

DATE	OBJET
30 NOV 2023	Version initiale du document
06 MAR 2024	Modification visuelle du document pour maintenir l'intégrité et la cohérence de l'image de marque de sogclair après le changement de marque de sogclair ; pas de modification du contenu.
18 MAR 2025	Mise à jour des objectifs de développement durable de la charte



Siège Social / Head office
Immeuble SOGECLAIR

7, avenue Albert Durand – CS 20069
31703 BLAGNAC Cedex – France
Tél : +33 (0)5 61 71 71 71
Fax : +33 (0)5 61 71 71 00